

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Quatorze, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le vingt-cinq mars deux mille quatorze par Monsieur **Pierre VERDIER**, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

Etaient présents : **ASTRUC Sylvie, ATTALI François, BASSEZ Dominique, CAMOLESE Stéphan, COUFFIGNAL Anne, DAMEZ Olivier, DAURES Philippe, GENEVE Christelle, JOLY Ananda, JUAN Christophe, LAGANTHE René, LAURENT Sylvanie, LLEWELLYN Anthony, MAS Jean-Claude, MORGAIN Garance, PAGES Gisèle, ROLIN Claudine, TENEGAL Denis, VERGNES Valérie**

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : **Monsieur DAURES a donné procuration à Madame MORGAIN Garance à 19H30 et Monsieur BASSEZ Dominique a donné procuration à Madame JOLY Ananda à 20H40.**

Excusé(es) : --

Absentes : ---

La séance est ouverte ce vendredi vingt-huit mars à dix-neuf heures, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur **Pierre VERDIER**.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation du secrétaire de séance : Madame **Sylvie ASTRUC**
Assesseurs : **Christelle GENEVE, Ananda JOLY**

Monsieur Pierre VERDIER, Maire sortant, préside la séance. Il procède à l'appel nominal de l'ensemble des élus et donne la présidence au doyen d'âge Monsieur René LAGANTHE.

Election du Maire :

Celui-ci sollicite l'ensemble des élus afin de connaître le nom des prétendants aux fonctions de Maire. Seul, Monsieur Olivier DAMEZ, propose sa candidature.

Il est alors procédé au vote du maire à bulletin secret. Sur dix-neuf élus, Monsieur Olivier DAMEZ obtient dix-huit voix. Il est alors proclamé Maire de Couffouleux.

Election des Adjoints :

Monsieur le Maire propose cinq adjoints. La liste est composée comme suit :

- Denis TENEGAL,
- Gisèle PAGES,
- Stéphan CAMOLESE,
- Christophe JUAN,
- Christelle GENEVE

L'élection se déroule à bulletin secret. A l'issue du dépouillement, la liste susvisée est validée avec dix-neuf voix sur dix-neuf votants.

Délibération n° 2014/08 : Création et composition des commissions :

Monsieur le Maire propose que cinq commissions soient créées,

A savoir :

- Commission des finances,
- Commission urbanisme travaux et espace rural,
- Commission des affaires scolaire, sociale et jeunesse,
- Commission communication, culture et citoyenneté,
- Commission vie associative et animation.

Les membres des cinq commissions sont les suivants :

Commission des finances

Président : DAMEZ Olivier

Membres : PAGES Gisèle, TENEGAL Denis, CAMOLESE Stéphan, JUAN Christophe, GENEVE Christelle

Commission urbanisme, travaux et espace rural

Président : DAMEZ Olivier

Membres : CAMOLESE Stéphan, LAGANTHE René, ATTALI François, LLEWELLYN Anthony, VERGNES Valérie, JOLY Ananda, BASSEZ Dominique, TENEGAL Denis, DAURES Philippe

Commission Affaires scolaires, sociales et jeunesse

Président : DAMEZ Olivier

Membres : PAGES Gisèle, ROLIN Claudine, JUAN Christophe, GENEVE Christelle, LAURENT Sylvanie, LAGANTHE René, JOLY Ananda, VERGNES Valérie, DAURES Philippe.

Commission communication, culture et citoyenneté

Président : DAMEZ Olivier

Membres : JUAN Christophe, ASTRUC Sylvie, BASSEZ Dominique, PAGES Gisèle, ATTALI François, COUFFIGNAL Anne, MORGAIN Garance.

Commission vie associative et animation

Président : DAMEZ Olivier

Membres : MAS Jean-Claude, TENEGAL Denis, COUFFIGNAL Anne, MORGAIN Garance.

L'élection se déroule à bulletin secret. Les propositions susmentionnées sont toutes validées à l'unanimité.

Délibération n° 2014/09 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) :

Monsieur le Maire indique que dans les communes de – de 3500 habitants, outre le Maire, son président, cette commission est composée de quatre membres du conseil municipal élus et de quatre membres suppléants.

Membres titulaires :

- Monsieur DAMEZ Olivier
- Monsieur CAMOLESE Stéphan
- Monsieur MAS Jean-Claude
- Monsieur LLEWELLYN Anthony

Membres suppléants :

- Monsieur TENEGAL Denis
- Madame PAGES Gisèle
- Monsieur LAGANTHE René
- Madame JOLY Ananda

L'élection se déroule à bulletin secret.
L'ensemble des membres précités sont élus à l'unanimité.

Délibération n° 2014/10 : Commission communale des Impôts directs :

Monsieur le Maire rappelle que le code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire. Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. Les services des impôts demandent que seize titulaires et seize suppléants soient proposés. Ils désignent alors 8 titulaires et 8 suppléants.

Monsieur le Maire propose donc comme titulaires :

MM. TENEGAL Denis, PAGES Gisèle, CARME Oder, BELLEGARDE Guy, VERGNES Valérie, MAS Jean-Claude, LAGANTHE René, ASTRUC Sylvie, JUAN Christophe, GENEVE Christelle, CAMOLESE Stéphan, LAURENT Sylvanie, JOLY Ananda, LLEWELLYN Anthony, COUFFIGNAL Anne. **Hors commune** : ASSEMAT Lucien comme titulaires

et comme suppléants :

MM. AUGRY Christelle, CLAUDE Michel, BARTHE André, BENNES Robert, FERRARI Robert, REHS Jeanne, GAY Pierre, COUSTET Guy, SPIGOLON René, VIALARD Claude, FABRE Paul, HERTER Alain, GUY Carole, BLOT Edith, BONNEVILLE André. **Hors commune** : TREGAN Jean Roch.

L'élection se déroule à bulletin secret. La proposition susvisée est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2014/11 : Délégation du Conseil Municipal au Maire :

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences.

Le Maire fait lecture des différentes compétences. L'un des adjoints présents indique que lorsque le maire utilise l'une des compétences, il doit, lors du conseil municipal suivant, en rendre compte à l'ensemble du Conseil Municipal.

Accord à l'unanimité.

Désignation des délégués dans les instances extérieures :

Monsieur le Maire propose pour chaque organisme différents élus.

Délibération n° 2014/12 : Désignation des délégués au SIVOM du pays rabastinois :

Pour le SIVOM, Monsieur le Maire propose les élus suivants :

Délégués titulaires :

- Monsieur LAGANTHE René
- Monsieur LLEWELLYN Anthony
- Madame JOLY Ananda
-

Délégués suppléants :

- Madame VERGNES Valérie
- Madame ALIBERT-BARRET Cécile
- Monsieur JUAN Christophe

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2014/ 13 : désignation des délégués du SICTOM de lavaur :

Pour le SICTOM, Monsieur le Maire propose les élus suivants :

- Monsieur BELLEGARDE Guy,
- Monsieur TENEGAL Denis,

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2014/14 : désignation des délégués SIAEP :

Pour le syndicat SIEAP, Monsieur le Maire propose les élus suivants :

- Monsieur CAMOLESE Stéphan,
- Monsieur ATTALI François,

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2014/15 : désignation d'un délégué du CNAS :

Pour le CNAS, Monsieur le Maire propose l'élue suivante :

- Mme GENEVE Christelle,

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2014/16 : désignation des délégués du SDET :

Pour le SDET, Monsieur le Maire propose les élus suivants :

- Monsieur ATTALI François,
- Monsieur MAS Jean-Claude

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2014/17 : désignation d'un correspondant défense :

Monsieur le Maire propose l'Elue suivante comme correspondant défense :

- Madame ROLIN Claudine

L'élection se déroule, comme l'exige la Loi, à bulletin secret. Dix-neuf voix valident les propositions.

Délibération n° 2014/18 : Indemnités de fonction du maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux :

Monsieur le Maire indique que pour une commune de la strate de Couffouleux, l'enveloppe financière pour l'ensemble des élus s'élève à 57 261.96 euros. Il est proposé de réduire cette enveloppe à 52 379.04 euros et de la répartir entre le Maire, les cinq adjoints et les conseillers municipaux comme suit :

Fonction	%	Nbre	Montant Brut en €	
			Mensuel	Annuel
Indice brut mensuel 1015 en mars 2014 = 3 801.47 €				
Maire	28.95	x 1	1 100.53	13 206.36
1 ^{er} et 2 ^{ème} Adjoint	16.5	x 2	1 254.48	15 053.76
3 ^{ème} et 4 ^{ème} Adjoint	14.47	x 2	1 100.14	13 201.68
5 ^{ème} Adjoint	11.84	x 1	450.09	5 401.08
Conseiller municipal	0.93	x 13	459.68	5 516.16
Montant total de l'enveloppe indemnitaire		19	4 364.92	52 379.04

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2014/19 : Adoption d'un règlement intérieur (communes – 3500 habitants :

Monsieur le Maire précise que même si dans les communes de – de 3500 habitants, l'adoption d'un règlement intérieur n'est pas obligatoire, il souhaite que Couffouleux puisse en adopter un afin de fixer des règles de fonctionnement internes dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'ensemble des élus ont été destinataires d'un projet de règlement intérieur dans les jours qui ont précédé le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose donc de le valider.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2014/20 : choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une station d'épuration intercommunale .

Monsieur le Maire indique, à l'ensemble des élus, que les communes de Rabastens et Couffouleux ont inscrit dans leurs budgets respectifs des fonds pour la construction d'une station d'épuration intercommunale.

Pour ce faire, il a été décidé lors de la commission paritaire du 1^{er} juillet 2013 d'avoir recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Un appel d'offres a donc été lancé le 30 janvier 2014. Douze bureaux d'études y ont répondu. Lors de la commission paritaire du 10 mars 2014, trois d'entre eux ont été sélectionnés pour une soutenance qui s'est déroulée le 17 mars 2014.

A l'issue des différentes présentations orales, le cabinet SCHERZ'EAU CONSEILS a été jugé, à l'unanimité, par la commission d'appel d'offres comme étant le mieux disant.

Les frais d'études proposés par le cabinet susvisé s'élèvent à 67 495 euros H.T.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de valider la proposition de la commission d'appel d'offres.

Accord à l'unanimité.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire indique que l'opération « Le Tarn de ferme en ferme » se déroulera les 26 et 27 avril prochains.

- L'élue référente en matière scolaire et sociale précise que cette année, la parade de printemps aura lieu le 5 avril à Rabastens à partir de 16 h 30.

- Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 28 avril à 20 h 30.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 58.

Délibérations	THEME
Dél 2014-08	Création et composition des commissions municipales
Dél 2014-09	Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres
Dél 2014-10	Commission communale des impôts directs
Dél 2014-11	Délégations du Conseil Municipal au Maire
Dél 2014-12	Désignation des délégués/SIVOM Pays Rabastinois
Dél 2014-13	Désignation des délégués SICTOM de Lavaur
Dél 2014-14	Désignation des délégués SIAEP
Dél 2014-15	Désignation d'un délégué du CNAS
Dél 2014-16	Désignation des délégués du SDET
Dél 2014-17	Désignation d'un correspondant défense
Dél 2014-18	Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux
Dél 2014-19	Adoption d'un règlement intérieur (communes de – 3500 HABITANTS
Dél 2014-20	Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une station d'épuration intercommunale

Ainsi fait et délibéré le 28 Mars 2014.

Le Maire,

NOMS PRENOMS	ET	SIGNATURE	NOMS PRENOMS	SIGNATURES
ASTRUC Sylvie			LAGANTHE René	
ATTALI François			LAURENT Sylvanie	
BASSEZ Dominique			LLEWELLYN Anthony	
CAMOLESE Stéphan			MAS Jean-Claude	
COUFFIGNAL Anne			MORGAIN Garance	
DAMEZ Olivier			PAGES Gisèle	
DAURES Philippe			ROLIN Claudine	
GENEVE Christelle			TENEGAL Denis	
JOLY Ananda			VERGNES Valérie	
JUAN Christophe				